



Abteilung Holzbau

Attestation A

de justification de l'aptitude de collage pour les éléments porteurs
en bois conformément à la norme DIN 1052:2004, annexe A

La société

Mayr-Melnhof Kaufmann Richen GmbH
Römerstraße 38
75031 Eppingen - Richen

se voit octroyer pour sa société située à Eppingen - Richen, après contrôle
du personnel spécialisé, des équipements et du contrôle de production propre,
un certificat d'aptitude pour

le collage de bois lamellés collés de toutes dimensions,

incluant les aboutages de lamelles pour les bois lamellés collés.

Les qualifications soumises à justification et qualifications supplémentaires éventuelles
existantes selon la norme DIN 1052 :2004, annexe A, tableau A.1 sont mentionnées dans
l'annexe 1 de cette attestation.

Cette attestation est valable, sous respect des conditions citées au verso, jusqu'au

31^{ème} janvier 2013

Stuttgart, le 26.01.2009



Le directeur de
département

Aicher
Dr. S. Aicher
Directeur académique

Materialprüfungsanstalt Universität Stuttgart (MPA)
- Otto-Graf-Institut

1. Les agréments techniques nationaux accordés en matière de travaux de construction spéciaux sont d'application dans leur version en vigueur pour l'exécution d'éléments porteurs en bois lamellé collé selon

la norme DIN 1052-1:2004: Planification, calcul et détermination des structures en bois - Règles générales et règles pour les bâtiments.

2. Des comptes rendus répondant aux indications données par le MPA doivent être rédigés en ce qui concerne le collage.
3. Toute modification des responsables qualifiés nommés par le MPA ainsi que toutes modifications du procédé de collage ou d'éléments principaux de l'équipement de travail doivent être signalées directement au MPA, qui procédera, le cas échéant, à un nouvel essai.
4. Le MPA se réserve le droit d'effectuer d'autres visites de l'entreprise ou d'autres essais, même en cours de validité de cette attestation ; les frais engendrés seront à charge de l'entreprise.
5. Une copie certifiée ou une photocopie de cette attestation devra être présentée spontanément aux autorités de surveillance des chantiers, respectivement aux autorités s'occupant du respect de la législation en matière de construction, avant l'exécution d'éléments porteurs en bois lamellé collé, pour autant que ces derniers ne soient pas déjà en possession d'une copie certifiée ou d'une photocopie du présent document.
Les notifications de l'Institut Allemand de la Technique de Construction de Berlin reprennent la liste des sociétés disposant d'une attestation de justification de l'aptitude au collage d'éléments en bois porteurs.
Le MPA publie cette liste en début d'année dans la presse spécialisée.
6. Si elle est utilisée à des fins publicitaires ou dans d'autres buts, cette attestation peut uniquement être reproduite ou publiée dans son intégralité. Le texte publié dans les documents de l'entreprise ou dans des magazines publicitaires ne peut pas être contraire à cette attestation.
7. Cette attestation peut à tout moment être retirée, complétée ou modifiée avec effet immédiat :
 - si les conditions dans lesquelles elle a été rédigée ont été modifiées,
 - si les conditions précitées n'ont pas été respectées ou
 - si les éléments en bois collé fabriqués ne sont pas de bonne qualité.
8. Si la période de validité de cette attestation doit être prolongée, une demande de nouvel examen de l'entreprise doit être faite au MPA au moins 3 mois avant la date d'écoulement sa validité. Il y aura lieu de prouver au cours de cette vérification non seulement l'exécution sans failles du protocole de collage, mais également le fait que les éléments porteurs en bois collé sont fabriqués selon un processus de collage conforme aux dispositions mentionnées au point 1.
9. En référence au point 1 des conditions précitées, nous attirons votre attention sur le fait que l'utilisation de types de construction collés spéciaux (par exemple entretoise triangulaire ou support pour coffrage) est réglée par des agréments techniques nationaux.
Ces agréments requièrent en règle générale, entre autres, que chaque ouvrage réalisé par le fabricant doive non seulement prouver l'aptitude au collage des éléments porteurs en bois, mais également l'existence d'un système de surveillance externe réalisée par un Institut d'essais sur les matériaux officiel ou par un centre d'essais reconnu.
Lors de la fabrication d'éléments muraux ou de plafond, il y a lieu de suivre les directives de surveillance standard émises par l'Institut Allemand de la Technique de Construction de Berlin, dans leur version en vigueur.



Abteilung Holzbau

Annexe 1 à l'attestation concernant les éléments porteurs en bois collé
du 26.01.2009 de la société
Mayr-Melnhof Kaufmann Richen GmbH à 75031 Eppingen - Richen

**Qualifications prouvées et qualifications supplémentaires
conformément au tableau A.1, annexe A, DIN 1052:2004**

Qualifications selon la colonne 2 :

Les qualifications suivantes ont été prouvées en matière de fabrication de bois lamellé collé de toutes dimensions, aboutages de lamelles pour bois lamellés collés inclus :

- Aucune

**Qualifications selon la colonne 3 :
(qualifications supplémentaires avec justification distincte)**

- Aucune

Cette annexe est valable en connexion avec l'attestation mentionnée ci-dessus
jusqu'au

31^{ème} janvier 2013

Stuttgart, le 26.01.2009



Le directeur de
département

Aicher

Dr. S. Aicher
Directeur académique